

Verhofe etüwer Wisheit werde damit Zufriden sein und mir das geltli lassen Zukomen."

"Die 4 gt[g]l. gschikht in einem Zedel sambt dem Christallingschirr anderst Zuerüsten - den 8. Aprilis 1643 durch den Geörg S c h e l l e n".

1) Auf dem Adressschildchen steht noch "sambt mein Driikli".

Original, mit Notizen von Beat II. Zurlauben - AH 66, 91

49

1709 Februar 22., Paris

A

SCHREIBEN VON [ETIENNE DE] SULLY [AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Jl m'est aisé de croire qu'jl y a de L'erreur dans Compte que j'ay eu L'honneur de Vous envoyer par M.^r M ü l l e r, non seulement par ce que Vous me faites celuy de me le dire, mais aussy par ce que je l'ay écrit avec beaucoup de précipitation a cause du pressant départ dudict ... [Müller], à l'égard de la Dépense journaliere qui surpasse ce que je vous avois marqué, jl y à eu tous les jours les déjeunes que je n'y comprenois pas; a joindre que nos jeunes gens [H e i n r i c h D a m i a n L e o n z und B e a t L u d - w i g Zurlauben, die damals in Paris Studien oblagen]¹ ne se vouloient pas la plupart du tems se passer à l'ordinaire et demandoient de l'augmentation de pain ou Viande, outre que le pain, et le Vin ont enchery depuis pres de six mois, et qu'il a falu augmenter de quelques sols par jour, s'jls ont donné quelques repas ainsy que Vous l'aürez veu ..., cela leur a tenu lieu de menus plaisir d'opera, de Comedie, et de Carosse, Je puis vous assurer ..., qu'jl n'y a pas d'autre secret pour ménager vos jnterests que ce que j'ay fait.

Jl est surprenant qu'apres ce que vous avez mandé a ... Vötre fils le [Garde-]Cap.^{ne} [B e a t F r a n z P l a z i d u s Zurlauben], Jl ne veule payer aucun marchand, maitres, n'y ouvriers a qui jl est deub pour ... ses freres [die beiden Obgenannten gemeint], je scay de bonne part qu'il toucha encore 500 L jl y a quatre jours, Cependant mes billets ne se retirent point suivant vötre jntention, les Maitres que j'ay employé me persecutent jl leur est encore deub les mois de janvier, et le present aussy bien qu'a moy la Depense et les petites avances jusqu'au vingt de ce mois que M.^r henry [Damian Leonz Zurlauben] m'a quitté. M.^r le Cap.^{ne} S'est seulement Contenté de me payer les

170 L ... du reste de mon Compte, Jl est Vray que j'ay aussy receu de luy 150 L. Je vous suplie ... de luy donner ordre précis de finir, nous avons esté ensemble au College [d'Harcourt] examiner et Compter avec M.^r le Principal, Jl s'est réduit a perdre la moitié de ce qu'il vous demande de Surplus du quartier, Jl soutient fortement que c'est la reigle de le leur payer en entier quand les tems des Vaccances se trouve meslé dans une absence, qu'il y a quantité de jugemens rendus a ce Sujet en leur faveur, je plaidé de mon mieux contre luy sans pouvoir rien obtenir de plus, le pire de cecy c'est qu'jls ont les petits meubles Chez eux et qu'il faudroit plaider pour obtenir ce que nous demandons.

Monsieur le Comte [Honoré?] De saintemaure [=S a i n t e - M a u r e] a qui je fus hier faire signer a meudon un avis de parens pour émanciper Mesd.^{lles} vos nieces [F r a n ç o i s e - H o n o r é e - J u l i e und A n n e - T h é r è s e Zurlauben], me Chargea de vous faire un million de Complimens de Sa part, apres m'avoir demandé des nouvelles de vôtre Santé, Jl voudroit pour se procurer une decharge en qualité de leur Tuteur, a l'égard de feu M.^r Le Chevalier [B e a t H e i n r i c h J o s e f] de Zurlauben faire déclarer son Jnsolvalité, faire rendre un jugement a ce Sujet pour éviter les poursuites qu'on pourroit luy faire un jour. Et pour cela jl faut necessairement avoir une procuration de tous ses presomptifs Heritiers qui sont Madame Landame [gemeint M a r i a B a r b a r a Zurlauben, die Gattin des Adressaten] et Mesdames ses [gemeint der obigen] soeurs [A n n a M a r i a T h e r e s a und M a r i a J a k o b e a Zurlauben], par laquelle Elles donneront pouvoir de renoncer pour elles a ladicte succession,² Sans Se departir et desister de ce qui peut leur estre deub comme Creancieres pour les sommes qu'elles pourroient avoir avancé pour luy se reservant leurs droits a cet égard, vous ferez beaucoup de plaisir ... a ... De Saintemaure de luy envoyer cette procuration le plûtost qu'jl sera possible voulant entierement se liberer de cette tutelle, Vous la ferez mettre ... sous le nom de M.^r f e n o t Son jntendant, sous le mien ou en blanc, ce n'est au fond qu'une simple formalité que nos loix exigent absolument. ...

On ne dit rien a la Cour, Sinon qu'on y parle de paix [- eben damals sollten in Geertruidenberg zwischen Frankreich und Holland Friedensverhandlungen aufgenommen werden -], et que Mgr. le Duc [Louis-Joseph] de V e n d o s m e ne servira pas cette année. au nom de Dieu, Monsieur, les papiers concernant le S.^r [François] C a s s a i g n e."

- 1) Die in AH 20/240 ausgedrückte Vermutung, es könnte sich bei Suilly ev. um den Rechnungsführer der Kompagnie Zurlauben handeln, ist wohl kaum mehr aufrechtzuerhalten. Es muss vielmehr angenommen werden, dass es sich bei Suilly um einen Kostherrn handelt.
- 2) Die letzten 9 Wörter sind unterstrichen.

Original - AH 66, 92-93

50

1643 [August 7.]/28. Juli, Zürich

A

SCHREIBEN VON [GOLDSCHMIED] HANS HEINRICH SIMMLER AN AMMANN
BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"Hiabi Zeigern hatt der herr begertes Kleinot wider zu empfangen, hette söliches gern süberer und besser gemacht, wo söliches von wegen des ungeschmidigen golds hette sin können, dan es schon zum oftermalen gelödt verhofen der her werde sich darmit contentiren in all ander weg dem hern Zu dienen bin ich gneigt und gutwillig bit dabi den herrn er wölle min usstündes restli auch zu komen lassen

erstlich von wegen des Cristallinn gschirlis ¹	6 g R
von den ringen Zmachen sambt gold und steindlen so darzu komen luht Zedels	5 g R 10 kr.
von dem silber kleinot mit den gulden Pfenigen Zlödten und Zvergulden	2 g R 20 kr.
von disem biligenden Kleinot Zmachen	1 g R 20 kr.
<u>Summa</u>	<u>15 gut R"</u>

1) s. AH 66/48

Original, mit Siegel - AH 66, 94

51

[1704 n. August 13.]

A

"LISTE DES OFFICIERS DU REGIMENT ... [VON OBERST BEAT JAKOB] ZURLAUBEN QUI ONT ESTE TUE OU BLESSE A LA BATAILLE D'HOCSTET [=HOECHSTAEDT]"

"Capitaine tué[:]

Capitaine blessé[:]

bellerose
careto [=Caretto]¹
gronder [=Cronder]
Kenot [=Quenot]
maugere [=Mauger]²

planese [=de Planesse]
rosen le pere
saken [=Sack]